|  |
| --- |
| **Position Paper de la députée européenne Fabienne KELLER (groupe Renew Europe)** |



Dans le cadre du nouveau Pacte sur l’asile et la migration, la Commission européenne a publié le 6 novembre dernier sa proposition de directive dite « retour ». Je souhaite dans un premier temps remercier la Commission pour cette proposition et souligner **l’importance de ce texte et de sa nature**, applicable directement dans tous les États Membres, qui assure ainsi l’harmonisation de la législation européenne sur le sujet. La directive « retour » du Pacte asile et migration sera déterminante : non seulement pour le **futur l’Union Européenne** et de ses 448 millions de citoyens[[1]](#footnote-1), mais également pour **tous les ressortissants de pays tiers** qui cherchent à franchir nos frontières pour des raisons légitimes, complexes et variées. De même, j’ai l’espoir que ce Pacte permette de réduire le nombre de vies perdues à essayer : depuis 2014, plus de 28 000 migrants ont disparus ou sont décédés en Méditerranée[[2]](#footnote-2), et ce chiffre continue d’augmenter drastiquement chaque jour. Ainsi, le groupe Renew Europe et moi-même nous engageons à mener à bien ce projet ambitieux, afin qu’il représente au mieux les intérêts des citoyens européens, tout en respectant les principes fondamentaux des droits de l’Homme.

1. **Renew Europe : un acteur au service d’une meilleure gestion de la migration en Europe**

En tant que **groupe centriste pro-européen**, Renew Europe s’affirme comme une alternative constructive aux groupes politiques des extrêmes ou au populisme, et souhaite apporter des **réponses réalistes aux enjeux de la migration** **en Europe**[[3]](#footnote-3). L’échiquier politique européen étant fragmenté, il peut être tentant de se rabattre vers ceux qui crient le plus fort. Cependant, ces groupes ne sont généralement pas ceux capables d'apporter des solutions concrètes à ces défis, ni ceux qui réaliseront l'impossible, malgré ce qu’ils ont tendance à prétendre.

Ainsi, le groupe Renew Europe, qui compte **103 députés et qui représente la 3ème force politique du parlement**, est fier de porter ce projet aux côtés de tous les acteurs pro-européens. Les valeurs de Renew Europe constituent sa force au sein du Parlement : elles ancrent ses actions dans une **vision politique cohérente et éthique**, tout en démontrant un engagement constant envers les principes qu'il défend. Les relations privilégiées du groupe avec la présidente de la Commission Européenne, les Présidents des Commissions LIBE et DROI, et avec de nombreux membres des groupes politiques S&D et PPE témoignent de son importance au sein des négociations de la directive « retour ». De plus, notre position centrale, à cheval entre deux groupes plus radicaux, nous confère le **rôle de point de bascule** lors des votes sur les amendements, et motive notre souhait de construire une directive juste et équilibrée, à l’image des intérêts de tous les citoyens européens. La légitimité de Renew Europe à intervenir dans les négociations réside également dans le fait que **le groupe a été à l'initiative du pacte asile et migration** depuis le début de son mandat en 2019, démontrant ainsi son engagement continu et ses compétences dans ce domaine[[4]](#footnote-4). En tant que citoyenne française et ancienne Maire de Strasbourg, je suis moi-même familière avec les défis liés à l'immigration à l'échelle nationale, et je suis convaincue de l’importance d’une **gestion commune solide** de celle-ci. Mes différentes visites sur l’île de Lampedusa, qui se situe en première ligne de la réponse aux crises migratoires, ont renforcé ma conviction quant à la nécessité d'une approche européenne unifiée en matière d'asile et de migration, qui doit impérativement prendre en compte le respect des droits de l’Homme et des ressortissants de pays tiers[[5]](#footnote-5).

1. **Une directive qui respecte à la fois les frontières de l’Europe, les citoyens de l’Union Européenne** **et** **les droits fondamentaux des ressortissants**

La position du groupe Renew concernant la directive « retour » du Pacte asile et migration est claire : cette directive devra avant tout **renforcer la coopération entre tous les États membres**, en s’assurant de l’harmonisation des politiques, des décisions et des données au sein de l’Union européenne. De la même manière, nous soutenons la **reconnaissance mutuelle des décisions de retour**, et également le fait qu’un État membre se doit de respecter au maximum la décision d’interdiction d’entrée d’un autre État membre, celle-ci pouvant résulter de menaces à la sécurité publique ou nationale. Cette approche favorise une **cohérence et une équité** accrues dans la mise en œuvre de la politique de retour au niveau européen, ce qui n’est pas le cas du règlement de Dublin III[[6]](#footnote-6). Ce dernier a également été vivement critiqué pour avoir entraîné des violations des droits fondamentaux des demandeurs d'asile,[[7]](#footnote-7) remettant en question son efficacité globale en matière de retour. Ainsi, le groupe Renew Europe a pour ambition de construire **une** **directive « retour » exemplaire en matière de respect des droits de l’Homme** **et des demandeurs d’asile**. Pour cela, le groupe souhaite tout d’abord s’assurer d’une solide législation en matière du respect des droits des mineurs[[8]](#footnote-8), qui n’est pas assez claire aujourd’hui selon nous. En effet, dans le cadre de la migration, de nombreux mineurs sont généralement astreints à respecter les mêmes obligations légales que les adultes, bien que des dispositions spécifiques soient prévues pour les mineurs en matière pénale. Pour cela, nous saurons compter sur le soutien, entre autre, du groupe S&D, engagé auprès de nous dans cette lutte pour le respect des droits de l’homme et des enfants.

De plus, le groupe Renew Europe souligne **l’importance cruciale des négociations et de la coopération avec les États tiers**, qui jouent un rôle décisif dans la mise en œuvre durable des politiques de retour. Ainsi, nous sommes en faveur d’un conditionnement de l’octroi des visas et de l’aide financière aux États tiers ne respectant pas les accords de réadmission préalablement instaurés. Le groupe Renew mets ainsi l’accent sur **l’importance de cibler les aides, et leur montant**, accordées au respect des droits fondamentaux des migrants, à la lutte contre les voies illégales de migration et à l’aide à la réintégration. Pour cela, Renew travaille aux côtés du PPE, afin d’établir une législation claire en terme de réadmission et de coopération avec les États tiers.

En matière de l’utilisation de l’Intelligence Artificielle aux frontières et au sein de l’UE, le groupe Renew **reconnait le potentiel et l’efficacité de ces outils** afin d’assurer une meilleure gestion de la migration eu Europe. Ainsi, nous soutenons le développement d'une IA digne de confiance, éthiquement responsable et techniquement robuste, tout en préservant le plus grand respect des droits et libertés fondamentaux[[9]](#footnote-9). Le groupe Renew souligne également l'importance du **recours à des institutions européennes chargées de l'administration de l'IA**. Cette approche vise à **stimuler l'innovation et la recherche et développement en Europe**, tout en garantissant la protection des données des ressortissants d'États tiers et des citoyens de l'UE.

Enfin, le groupe Renew soutient également le **développement et le refinancement par les États membres de Frontex**, agence européenne non-mentionnée dans la directive retour, afin de renforcer la sécurité aux frontières et de garantir une mise en œuvre efficace des politiques liées à l'asile et à la migration.

1. **Recommandations du groupe Renew Europe concernant la directive « retour »**

Le groupe Renew présente les recommandations suivantes (liste non-exhaustive) concernant la proposition de directive retour de la Commission européenne. Le groupe Renew considère que ces recommandations assurent la **protection des droits fondamentaux des ressortissants et des mineurs** et une **gestion efficace des retours**, tout en **favorisant la coopération entre les États membres de l’UE et avec les États tiers** :

**Risque de fuite (Article 6) -** Nous souhaitons redéfinir les critères de risque de fuite tels qu’énoncés dans l’article 6. Le critère « manque de moyens financiers » doit être retiré des critères objectifs de fuite, car il est arbitraire et discriminatoire, ne permettant pas une évaluation objective et équitable. D’autres critères doivent être reprécisés : la seconde partie du point l), « refus de fournir ses empreintes digitales » ne devrait pas apparaître dans les critères de fuite, car c’est une atteinte au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Enfin, nous souhaitons diviser les critères de fuite en deux parties distinctes : une partie désignant les critères de fuite dite « présumée », qui peuvent justifier la rétention pour les adultes (h, j, m, n, o et l (sauf empreintes digitales) et les critères dit « aggravants », qui contribuent à une évaluation globale des circonstances (a, b, d, e, f, g, i, k).

**Coopération avec les États tiers (Article 8.1)** - Dans le cadre de cette coopération, nous souhaitons que la Commission soit également autorisée à conditionner l'octroi de visas aux ressortissants des États tiers à la mise en œuvre effective des accords de réadmission. En cas de persistance volontaire du non-respect de ces accords, la Commission sera également en mesure de suspendre partiellement ou intégralement *l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale[[10]](#footnote-10)* accordé à ces États. Néanmoins, nous mettons l’accent sur l’importance de prendre en compte la situation politique et socio-économique du pays avant toute décision de suspension des aides.

**Conditions de rétention (Article 21.1)** - Le groupe Renew souhaite s’assurer que la rétention des demandeurs d’asile s’effectue impérativement dans des centres spécialisés, afin de garantir la bonne application des conditions de rétention, et le respect des ressortissants d’États tiers. Si la rétention en centre spécialisé n'est pas réalisable, il est alors impératif de distinguer les ressortissants et les détenus de droit commun au sein des établissements pénitenciers.

**Conditions de rétention des mineurs (Article 22)** - Conformément à l’intérêt supérieur de l’enfant, le groupe Renew souhaite garantir aux demandeurs d’asiles mineurs dans l’attente de leur retour : un accès incontestable à l’éducation et un hébergement dans des institutions disposant d’un personnel et d’installations adaptés. Nous souhaitons également interdire la rétention pour les enfants de moins de 15 ans (l'âge minimum légal pour travailler et mettre fin à la scolarité en Europe étant généralement compris entre 15 et 16 ans)[[11]](#footnote-11). Quant aux mineurs âgés de 15 ans et plus, nous proposons une rétention strictement limitée à 15 jours, autorisée uniquement en cas de menace avérée pour la sécurité publique ou nationale, et se faisant exclusivement dans des centres spécialisés.

1. <https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/key-facts-and-figures/life-eu_fr> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://missingmigrants.iom.int/fr/region/mediterranee> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-9-2023-10-04-INT-3-031-0000_FR.html> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.reneweuropegroup.eu/fr/policies/2020-01-07/renew-europe-vision-for-asylum-and-migration> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/our_work/ICP/IDM/IML3_fren.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0245_FR.html> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0361_FR.html> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://www.adej.org/droit-des-mineurs> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://www.reneweuropegroup.eu/fr/news/2023-06-14/safe-and-innovative-ai-rules-a-world-premier-made-in-europe> [↑](#footnote-ref-9)
10. <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/global-europe-the-eu-neighbourhood-development-and-international-cooperation-instrument.html> [↑](#footnote-ref-10)
11. <https://europa.eu/youreurope/business/human-resources/employment-contracts/teenage-workers/index_fr.htm> [↑](#footnote-ref-11)